

# Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

**n° 42 - octobre 2018**

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00  
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

## Le mot du Maire

**C'est le dernier bulletin de l'année 2018, portant le N° 42 ! Cela représente un gros travail de recherche et je remercie toutes les personnes qui se sont investies depuis mars 2008 dans la rédaction de cette information.**

Parmi les rappels, la commune n'a plus le droit de répandre du désherbant sur l'ensemble du territoire communal. Si chacun d'entre vous pouvait de temps en temps arracher quelques mauvaises herbes devant leur propriété, cela bénéficierait à la propreté de la commune. Dans le même ordre d'idée, l'automne va être propice à la taille des haies. En limite de propriété, côté voirie communale notamment, certains taillent, mais d'autres laissent pousser, ce qui réduit la visibilité et la largeur des trottoirs ou chaussées. Je vous remercie par avance de votre vigilance à ce sujet.

Vous avez pu remarquer la réalisation de travaux avenue de la Saline. Il s'agit de la poursuite de la voie verte, entre Salins-les-Bains et la piste cyclable de la forêt de Chaux. Dans l'agglomération, la route sera partagée entre les utilisateurs piétons et cyclistes et les voitures. Le pont de Cramans verra sa largeur réduite.

Nous avons déjà deux parcelles pré-réservées dans le lotissement à l'Isle.

Le repas des anciens aura lieu le 18 novembre 2018, des invitations vous parviendront mi-octobre. Je rappelle que seules les personnes de 72 ans et plus sont concernées. J'invite les nouveaux habitants ayant l'âge requis à venir se signaler en mairie.

Page suivante nous vous informons de la création d'un gîte rural communal tout équipé, offrant la possibilité de 4 couchages. Il est bien sûr à destination de tous et peut permettre sur un week-end ou une semaine, voire plus, de loger de la famille ou des amis, lorsque la place manque chez soi.

Notre attention a été attirée sur l'anarchie qui règne dans la numérotation des habitations dans différentes rues de la commune. En règle générale, au départ de la rue à partir du centre du village, les numéros impairs sont à gauche et les

numéros pairs à droite. Dans une voie privée, un seul et même numéro est attribué à toutes les habitations, auquel est ajoutée une lettre A, B, C, D etc ..., en fonction du nombre d'habitations. Lorsque la commune renumérote une rue, des attestations ainsi qu'une plaque portant le nouveau numéro sont remis à chaque habitant. Prochainement nous allons revoir la numérotation de la rue des Graduations ainsi que le quartier de Roche.

Le 15 septembre a eu lieu la fête des montgolfières avec plusieurs milliers de spectateurs et un spectacle de qualité. C'est la plus grosse animation du secteur ! A ce sujet, je précise que le coût de toutes les animations est pris en charge par le club « Vents du Futur » : Orchestre, voltige aérienne, feux d'artifice etc.

***Veillez d'ores et déjà noter que les vœux du Maire, auxquels toute la population est invitée, auront lieu le samedi 5 janvier 2019 à 18 h.***

Bonne fin d'année à vous. Très cordialement.

**Le Maire**

Jacques Maurice

### ● SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

#### En page 3

- Nos citoyens
- Informations

#### En page 4

- Histoire

Entre  
Chaux et Loue



## LES DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL PARMIS LES PLUS IMPORTANTES

- **Accord pour contracter un prêt de 150 000 € sur 15 ans**, pour la réfection de l'éclairage public. Après étude des propositions reçues, c'est l'offre de la Banque Populaire qui a été retenue pour un taux d'intérêt fixé à 1,54 %.

- **Pour protéger la toiture du complexe multi-associatif des oiseaux et rongeurs**, le Conseil municipal donne son accord pour la pose d'un closoir en acier, anti-pénétration, pour un montant de 1 504,80 €. C'est l'entreprise NOUVEAU qui est chargée de la réalisation des travaux.

- **Attribution du studio situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis 52 Grande Rue** pour un loyer mensuel de 260,62 €, plus 60 € de provision sur charges, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- **Attribution du bureau situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis 28 Grande Rue** pour un loyer mensuel de 100 €, plus 20 € de provision sur charges, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- **Accord pour reconduire la subvention annuelle attribuée à l'OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), pour l'année 2018, en prenant comme base de calcul le nombre d'enfants inscrits en septembre 2017 et habitant la commune, soit 31 élèves x 675 € = 20 925,00 €.

- **Accord pour versement d'une subvention aux associations ci-après** : ADMR, Maison des Parents, Coup de Pouce, Donneurs de Sang, Myopathies, Mucoviscidose, T.R.I., Jumelage, Croix Rouge, Ligue contre le Cancer, Prévention routière, Pupilles École publique, Tel est ton Combat, Tennis, Football, Harmonie des Pays de Chaux, Louis Pasteur Vélo, Vents du Futur, URFOL (cinéma), Comité des Fêtes, Anciens combattants, Musée Déportation, UNC AFN, Amicale école publique, Amicale école privée, Chasse, Sports et Loisirs du Val d'Amour, LRT Moto circuits, Ecole du chat, Théâtre les Cabochons, Musica Mea, Unissons-nous pour Léna et Noé.

- **Accord pour location au 1<sup>er</sup> juin à titre personnel à M. Éric GUILLAUME**, du local qu'il louait ZA des Limes à titre professionnel pour l'exercice de son activité d'électricien qu'il a quittée, pour un loyer mensuel de 93,78 € et jusqu'au 31 mai 2019.

- **Accord pour recourir à la pose de caveaux monobloc dans le cimetière de la commune**. Tout

matériau non étanche sera proscrit, compte tenu de la nature du terrain marneux qui oblige la vidange de l'eau dans les allées du cimetière, lors des ouvertures de caveaux.

- **Accord pour transformation en gîte rural** communal de l'appartement devenu vacant courant juillet et situé 28 B Grande Rue. Il sera loué aux conditions ci-après :

Le week-end, du vendredi 18 h au dimanche 18 h : 120 € ; la semaine, du samedi 14 h au samedi suivant 10 h : 250 € ; le mois, logement meublé pour une durée maximale de 2 mois : 400 €. Ces prix s'entendent charges comprises. Le montant des recettes sera reversé au CCAS de la commune.

- **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs**. La contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle, qui sera assise sur la masse salariale de la commune d'Arc et Senans.

- **Accord sur la proposition de la société JET 1 ŒIL**, pour rénover le système de vidéo protection pour un montant HT de 23 795 €. Le Conseil municipal sollicite une subvention de la part de l'Etat qui serait de 30 %. Fonds libres 70 %.

- **Fixation du tarif de l'affouage** pour la prochaine campagne à 100 € le lot, tarif inchangé.

- **Claude GALMICHE a été nommé référent ambrosie** (plante invasive très allergisante) au sein de la commune. Il lui appartiendra de prendre les dispositions pour informer les habitants.

- **Accord pour réalisation de la vente à la SCI BICHON** d'un local communal situé au Centre Bourg. Le prix à payer pour la SCI BICHON sera de 75 556 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal avait donné son accord lors de la réunion du 19 mai 2017, pour une location-vente dudit local, la vente devant intervenir en septembre 2018 avec déduction du prix des loyers encaissés depuis le début de la location.

## L'Espace Culturel et d'animation

• **21 octobre 2018**, vide-chambre organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Bénigne, à la salle polyvalente.

**18 novembre 2018**, repas des anciens, sur invitation, salle polyvalente à partir de 12 h.

**7 décembre 2018**, repas dansant, sur réservation,

organisé par Tel est ton Combat, au profit du Téléthon, salle polyvalente.

**9 décembre 2018**, loto organisé par Tel est ton Combat, au profit du Téléthon, salle polyvalente.

**31 décembre 2018**, réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes, salle polyvalente.



## Nos citoyens

### Nouveaux habitants

- M. et M<sup>me</sup> BETTINELLI Luc et Caroline et leurs enfants Amaël et Emilio
- M. VINCENT Jordan et M<sup>me</sup> BEDU Murielle

### Naissances

- Albane ANTOINE ..... 22 juin 2018
- Lyzéo AZEVEDO ..... 9 juillet 2018
- Alann KUBARSKI ..... 19 juillet 2018
- Éley-Hann MADELAINE ..... 17 septembre 2018

### Décès

- Andrée GAUTHIER née PALYS ..... 25 juin 2018
- Christine PETITJEAN née LEVESQUE ..... 8 juillet 2018

- André LOUVET-GALET ..... 12 juillet 2018
- Huguette NELATON ..... 5 août 2018
- Marilyne GRAIZELY née POURET ..... 15 août 2018
- Claude BERTO à Besançon ..... 15 août 2018
- Madeleine PERROT née PARIS à La Bretenière (Jura) ..... 25 août 2018
- Patrick BERTIN à Besançon ..... 20 septembre 2018

## Informations

### Nouveaux services santé et bien-être :

• **M. Joseph KAEMPF – Psycho-praticien :** Thérapeute – Professionnel de l'écoute – Naturani-Thérapie – 28 Grande Rue 2<sup>e</sup> étage de la Mairie – Tél. : 07 71 83 00 75. [naturani.psy@gmail.com](mailto:naturani.psy@gmail.com)

• **Corinne MAUFROY – naturopathe-réflexologue :** conseils en nutrition, réflexologie plantaire pour traitement des douleurs et maux du quotidien. Phytothérapie, aromathérapie, fleurs de Bach – certifiée par le CNFDI à Paris. – 59 Grande Rue – Tél. : 06 06 73 08 03 sur rdv du lundi au vendredi, sauf mercredi. Déplacements à domicile. [maufroycorinne@gmail.com](mailto:maufroycorinne@gmail.com)

• « **En route pour l'harmonie** » **Claudine ROUEFF** - Hypnose et magnétisme : pour soigner les maux physiques ou psychiques. Le magnétisme peut être utilisé en prévention ou en soin. Tarots pour faire le bilan de sa vie actuelle, connaître ses forces et faiblesses. Interprétation des rêves pour comprendre ce que transmet son subconscient – Carré Claude Nicolas - 33 Grande Rue – Tél. : 06 12 59 17 65, sur rendez-vous.

• **Impôts – Nouveautés :** paiement en ligne ou par prélèvement, réforme de la taxe d'habitation, prélèvement à la source. Plus d'infos sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

• **Pour les activités sportives** dans les salles du Complexe multi-associatif, en plus des activités habituelles : gym adultes et enfants, yoga adultes et enfants, Qi Gong, judo et Pilates, sont proposées les activités suivantes :

• **Tai-chi**, le mercredi de 20 h à 21 h 30, renseignements : M. Cherradi 06 52 64 58 56.

• **Danse africaine**, le mercredi de 20 h à 21 h, renseignements : M. Loua Blaise Pazo 07 81 16 27 68.

• **Activités physiques adaptées (APA)** destinées aux personnes atteintes de maladie chronique ou de handicap, ou encore avec des problématiques liées au vieillissement, le mardi de 9 h à 10 h, renseignements : Yolande Kolly 06 78 72 46 07 ou 03 81 57 47 21.

• **Dans la salle polyvalente**, atelier sophrologie, le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

• **Un Jour en Couleur**, photographe, propose des cours pour apprendre à bien maîtriser son appareil photo. Renseignements 06 81 66 94 01 ou [contact@unjourencouleur.fr](mailto:contact@unjourencouleur.fr)

• **ARC ET SENANS VTT :** association créée en juillet 2014, à l'initiative de deux passionnés de VTT, afin de rassembler des vététistes et organiser des randonnées. Pas de compétition, les parcours sont décidés par l'ensemble du groupe, en fonction du niveau de chacun. Les rassemblements ont lieu le dimanche matin, devant la Saline royale, départ de la randonnée, pour passer un bon moment dans la bonne humeur, sur les chemins de la région. Pour renseignements sur les horaires et les sorties, Jean-Bernard Chevalier, tel. : 06 52 48 78 08 ou [www.arcetsenansvtt.fr](http://www.arcetsenansvtt.fr)

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## LA GRANDE GUERRE

**D**e 1914 à 1918, deux cent vingt de nos compatriotes ont été mobilisés et sont partis pour défendre la France. Trente-trois sont morts au Champ d'Honneur (cinq en 1914, douze en 1915, cinq en 1916, quatre en 1917, sept en 1918).

Pour mieux revivre ces années de guerre, nous avons choisi de retracer l'itinéraire de guerre d'André François Roger Ducros, combattant né à Arc-et-Senans le 12 décembre 1897.

Dans sa 18<sup>e</sup> année, le 3 septembre 1916, Roger est mobilisé au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie de tranchée à Besançon. Besançon faisait alors partie de la 7<sup>e</sup> région militaire, laquelle comprenait l'Ain, le Doubs, le Territoire de Belfort, la Haute-Saône (moins l'arrondissement de Gray), une partie des Vosges et du Rhône. Les soldats mobilisés partaient pour l'infanterie, la cavalerie ou l'artillerie. L'artillerie comprenait alors le 4<sup>e</sup> RAC (1) de Besançon où servit Roger Ducros, le 5<sup>e</sup> RAC<sup>(1)</sup> de Besançon et le 47<sup>e</sup> RAC d'Héricourt.

En avril 1917, Roger est envoyé à Verdun. La brillante victoire française de Verdun du 15 décembre 1916 avait avancé notre ligne sur la rive droite de la Meuse, en dégagant complètement le fort de Douaumont. L'État-major allemand paraissait avoir accepté la défaite de Verdun, mais de notre côté, le commandement jugeait une offensive nécessaire pour améliorer nos installations demeurées précaires sur la rive gauche. C'est dans ce contexte que notre compatriote Roger s'engagea dans cette dure bataille. Il fut blessé, hospitalisé à Saint-Dizier, puis retourna à Verdun après une courte convalescence.

Après la signature du traité de Brest-Litovsk entre l'Allemagne et la Russie, les Allemands ramenèrent l'ensemble de leurs troupes du front oriental sur le front ouest et lancèrent une grande offensive à hauteur de la Somme, à partir du 21 mars 1918. Après Verdun, Roger participa à ces combats qui revêtaient une importance décisive.

Puis ce furent les combats de l'Aisne : sur le front occidental, le général Ludendorff, chef d'État-major adjoint allemand, lance sa troisième offensive, une attaque de diversion contre les Français qui tiennent le Chemin des Dames, sur l'Aisne. L'objectif de Ludendorff est d'empêcher les Français d'envoyer des renforts aux Britanniques qui se trouvent

dans le Nord de la France, où ils prévoient une offensive sur Calais. Ce furent les derniers et âpres combats de Roger avant l'armistice du 11 novembre 1918.

Roger Ducros, enfant du pays, épousa Marie Poncet à Arc-et-Senans en 1926. Ils eurent quatre enfants : Bernard, Anne-Marie, Joseph récemment encore minotier au Moulin de l'Arnaude près de Liesle et Louis. Décédé le 15 juin 1992, Roger fut le dernier « poilu » du canton.

Titulaire d'une citation en 1917 et de la médaille de Verdun, décoré de la médaille militaire en 1953, il reçut la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1988 des mains de M. Kern, son ami, de trois ans son cadet, ancien déporté.

Étienne Destot, dont le nom figure sur le monument commémoratif – lieutenant Étienne Destot – n'est pas à proprement parler un enfant du village. Il est né à Dijon en 1864, fait ses études de médecine à Lyon et a pratiquement toujours vécu dans cette ville. En 1900, il épouse Marie Léonie Antoinette Aigrot, fille de Françoise Anaïs Eulalie Giraud, d'Arc et Senans. Médecin, radiologue, inventeur, très connu dans les milieux médicaux lyonnais pour avoir été le pionnier dans la radiologie médicale en 1895, il a payé de ses mains son travail acharné dans ce domaine et fut amputé de plusieurs phalanges en raison d'une radiodermite. Lorsque la guerre éclate, en l'absence de toute obligation militaire (il a 50 ans), il postule pour une fonction dans l'armée : « J'ai l'honneur de vous adresser une supplique et j'ose espérer que vous voudrez bien l'accueillir avec bienveillance. Réformé en 1886 comme élève du Service de Santé Militaire, je désirerais être réintégré sous les contrôles de l'armée, soit comme chirurgien, soit comme radiographe, soit comme simple conducteur d'automobile. J'ai cinquante ans et malgré les brûlures occasionnées par la radiographie, je puis encore rendre des services ». Il servit alors dans plusieurs hôpitaux militaires jusqu'en 1918. « Il est mort aide-major en congé de convalescence, ayant mutilé ses mains au service des malades et achevé de ruiner sa santé au service de sa patrie en danger », peut-on lire dans un ouvrage de L. Boutineau. Il est inhumé au cimetière du village.

(1) RAC : Régiment d'Artillerie de Campagne.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet

Impression : AEMGRAPHIC, Lons-le-Saunier - n° 40483